



Primonial et ACG Group lancent un FCPR accessible en assurance vie

- **Frais récurrents de gestion et de fonctionnement** : 2,66 % (taux max. annuel moyen).

- **Frais de constitution** : 0,16 % (taux max. annuel moyen).

« **Primonial propose à sa clientèle des produits innovants en matière de Private Equity. C'est à nouveau le cas avec le fonds Patrimoine Sélection PME,**

- **Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations** : 0,80 % (taux max. annuel moyen).

accessible pour la première fois dans un cadre assurance vie », indique en résumé Brice Gimeno, qui notamment en charge du développement des investissements alternatifs de Primonial.

- **Frais de gestion indirects** : 0,30 % (taux max. annuel moyen).

tissements alternatifs de Primonial.

Ce placement est commercialisé par Primonial dans le cadre de contrats d'assurance vie de la compagnie Spirica. Sa stratégie s'appuie sur deux entités d'ACG Group : ACG Private Equity pour les fonds de fonds et Sigma Gestion pour la gestion de produits dérivés dédiés aux investisseurs particuliers. « Les gérants d'ACG Private Equity et de Sigma Gestion combinent des expériences très complémentaires, à la fois dans les métiers de fonds de fonds, de l'investissement direct et du conseil en fusions & acquisitions, en France et en Europe, explique la documentation de Sigma Gestion. ACG propose des cibles d'investissements via un contrat de conseil en investissement à Sigma Gestion, qui reste indépendante dans les décisions d'investis-

sement et de désinvestissement ». Ce fonds de fonds européen de capital-investissement est présenté comme le 1^{er} FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque) accessible aux particuliers dans le cadre de l'assurance vie.

PME valorisées entre 50 M€ et 1 Md€

Habituellement, ce type de produit est en effet réservé aux institutionnels et aux family-offices. En revanche, Patrimoine Sélection PME vise les investisseurs privés grâce à sa durée de placement relativement courte et au potentiel de rendement attractif. Ce FCPR, qui comporte par définition un risque de perte en capital, impose une durée de blocage de sept ans maximum. Patrimoine Sélection PME investit dans des fonds de Private Equity ciblant des PME européennes non cotées matures, dont la valeur se situe entre 50 M€ et 1 Md€. Son argumentaire commercial met en avant le double avantage du gain de temps et du rachat à moindre coût sur le marché secondaire. « Il s'agit d'acquérir auprès d'investisseurs, plus particulièrement dans des contextes économiques difficiles, leurs participations dans des fonds de capital-investissement matures (classiquement constitués depuis au moins trois ans et ayant déjà constitué un portefeuille de PME) avec une décote par rapport à leur valeur de marché. Ainsi, la durée de vie de l'investissement secondaire passe de six à sept ans contre une durée minimale de dix ans dans un investissement dit « primaire », explique en résumé Sigma Gestion.

Réduire la courbe en J

A l'avenant, l'argumentaire commercial de Patrimoine Sélection PME vante « la diminution de la courbe en J », autrement un délai diminué pour réaliser la courbe descendante-ascendante de valorisation d'un fonds de capital-investissement. Ce délai d'attente diminué est rendu possible grâce à l'acquisition de fonds ayant déjà des valorisations attractives du fait de l'arrivée à maturité des PME dans lesquels ces fonds avaient préalablement investi. Par ailleurs, cet argumentaire indique que ces acquisitions se donnent pour objectif « un rachat de fonds avec une décote présumée par rapport aux valeurs liquidatives ». Sigma Gestion explique que cet investissement supporte un taux total maximal de frais annuels moyens gestionnaires et distributeurs de 4,63 %, dont 2,42 % pour les seuls frais distributeurs. Créé en octobre 1989, Primonial, qui se revendique premier groupe français indépendant en matière de gestion de patrimoine, sélectionne, assemble et propose des solutions destinées aux professionnels du patrimoine et à leurs clients. Le groupe a collecté 2,51 Md€ en 2013 et détenait plus de 7 Md€ d'actifs gérés ou conseillés fin 2013. Issu de la création d'ACG Private Equity, ACG Group gère 3 Md€ d'actifs. Sa structure Sigma Gestion gère près de 200 M€ et a réalisé plus de 150 opérations au capital de PME. Sigma Gestion accompagne aujourd'hui 93 PME dans des secteurs diversifiés qui réalisent un chiffre d'affaires cumulé de plus de 1,120 Md€.

Descriptif :

- **Période de souscription**





:jusqu'au 31 mars 2014

- **Type de produit** : fonds de fonds européen de capital-investissement accessible aux particuliers dans le cadre de l'assurance vie et constitué d'un portefeuille d'investissements rachetés sur le marché secondaire.

- **Société de gestion**: Sigma Gestion.

- **Dépositaire** : RBC.

- **Souscription minimale** : 10 000 € (hors droits d'entrée, soit 100 parts)

- **Valorisation**: semestrielle.

- **Zone d'investissement privilégiée**: Espace Economique Européen.

- **Période de blocage**: 6 ans prorogeable 1 an à compter du 31 décembre 2012.

- **Date estimée d'entrée en liquidation**: 1^e juillet 2018.

- **Date maximum de fin de liquidation**: 31 décembre 2019.

- **Date maximum estimée de la phase d'investissement**: 31 décembre 2014.

- **Droits d'entrée et de sortie** : 0,71 % (taux max. annuel moyen).

